

MUHUTU Simon
C/O MUNGU Michel
B.P. 160 KIGALI

KIGALI, le 4. Juillet. 1988.



Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice doit à Monsieur MUHUTU Simon, la somme de MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS (1.350 frs) pour avoir inscrit le mot " MINIJUST " sur son nouveau véhicule, Peugeot 305 GL A7287.

MINIJUST de 2 côtés soit 16 lettres x 90= 1.350 frs.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE :
MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS (1.350 frs)

Fait à KIGALI, le

MUHUTU Simon

O.P 1446 du 17-8-88

Pour réception conforme

Kigali, le 29/7/88

NDISEKA Alphonse

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 18.105.04.03.01.....

Inscrit sous poste 10.6. du 26.7/88

Kigali, le 26.7.88.....

Le gestionnaire des crédits

NDISEKA Alphonse

17-8-88

MUHUTU Simon
C/O KIZURUGU Michel
B.P. 160 KIGALI

KIGALI, le 4. Juillet. 1988.



Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice doit à Monsieur MUHUTU Simon, la somme de MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS (1.350 frs) pour avoir inscrit le mot " MINIJUST " sur son nouveau véhicule, Peugeot 305 DL A7287.

MINIJUST de 2 côtés soit 16 lettres x 90= 1.350 frs.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE ;
MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS (1.350 frs)

Fait à KIGALI, le

MUHUTU Simon

Pour réception conforme

Kigali le 29-7-88

NDISEKA Alphonse

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 18.105.04.03.01

Inscrit sous poste 106 du 26.7-88

Kigali, le 26.7-88

Le gestionnaire des crédits

NDISEKA Alphonse

MUHUTU Simon

C/O KIRUMBU Michel

B.P. 160 KIGALI

KIGALI, le 4. Juillet. 1988.



Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice doit à Monsieur MUHUTU Simon, la somme de MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS (1.350 frs) pour avoir inscrit le mot " MINIJUST " sur son nouveau véhicule, Peugeot 305 BL A7287.

MINIJUST de 2 côtés soit 16 lettres x 90= 1.350 frs.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRÊTE A LA SOMME DE ;
MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS (1.350 frs)

Fait à KIGALI, le

MUHUTU Simon

Pour réception conforme
Kigali, le 29.7.88

NDISEKA Alphonse

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du ...18.105.04.03.01.....

Inscrit sous poste ...10.6... du 26.7.88

Kigali, le 26.7.88.....

Le gestionnaire des crédits

NDISEKA Alphonse

SERVICE MINIJUST

BON DE COMMANDE N° 810/88

Budget 18 Article 105.04 Littera 03.01

FOURNISSEUR MUHUTU SIMON A LIVRER à MINIJUST

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
	<p>Veh. off. Peugeot 305 GL A7287</p> <p>Ecriture "MINIJUST",</p> <p>sur ce nouveau véhicule</p> <p>Nous disons: mille trois cent cinquante francs</p>	1.350	1350

POUR ACCORD
 Le Ministre de la Justice

[Signature]
 MUHUTU Simon Marie
 Secrétaire Général

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES

[Signature]
 Emission, le 28 JUIL 1988

Vu du service du budget
et du contrôle

Inscrit fiche mod. 1 Poste N° du 19

Total RWANDA 1350

[Signature] le 28/7/88

Le (sous) Gestionnaire de Crédits

[Signature]

MINISTRE DE LA JUSTICE

SERVICE

MINIJUST

BON DE COMMANDE N° 810/88

Budget 18 Article 105.04 Littera 23.01

Fournisseur MUHUTU SIMON A LIVRER A MINIJUST

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
	Vol. off. Peugeot 305 GL A3287		
	Ecriture "MINIJUST"	1350	1350
	pour ce nouveau véhicule		
	Nous disons: mille fois cent cinquante francs		

POUR ACCORD
 Le Ministre de la Justice
 [Signature]
 Louis Marie
 Secrétaire Général

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
 DES FINANCES
 Fait le 28 JUL 1988

service du budget

contrôle

mod. 1 Poste N° 106 du 26 7 1988

Total 1350
 237/1 19 68
 Le (sous) Gestionnaire de Crédits
 [Signature]
 MINISTRE DE LA JUSTICE